

DÉCLARATION CONJOINTE RELATIVE À L'ABROGATION DE LA LOI CONTRE LES MGF EN GAMBIE

Nous, les organisations soussignées, lançons un appel au sujet des récents développements concernant l'abrogation des dispositions de la loi historique de 2015 sur les femmes (amendement), qui interdit les mutilations génitales féminines (MGF) en Gambie. Nous sommes profondément préoccupées par le fait que ces développements constituent une menace pour la protection des droits humains et de la dignité des femmes et des filles dans le pays, ainsi que dans la région.

On ne saurait trop insister sur l'importance que revêt la reconnaissance des mutilations génitales féminines comme problème de santé publique et sur les dangers imminents qu'elles représentent en l'absence d'une législation appropriée. Selon un rapport de 2021 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), soixante-seize pour cent des filles et des femmes de Gambie âgées de quinze à quarante-neuf ans, et quarante-six pour cent des filles âgées de quatorze ans ou moins, ont subi des mutilations génitales féminines. Ces statistiques témoignent de la fragilité des protections des droits humains pour les filles et les femmes gambiennes et mettent en évidence la gravité des conséquences de la régression proposée en ce qui concerne leur bien-être.

Nous notons avec inquiétude que le projet de loi proposé visant à abroger les articles 32(A) et (B) de la loi de 2015 qui interdit les MGF dans le pays, est passé en commission avec un vote de 42 pour et 4 contre le changement. Nous sommes également conscientes que le projet de loi est maintenant passé en deuxième lecture avant sa soumission au vote de l'Assemblée nationale au mois de juin 2024. S'il était adopté, cela équivaldrait à un recul en ce qui concerne les protections contre les MGF, et donc une régression en matière de protection des femmes et des filles dans le pays. Cela signifierait également que les dirigeants élus de la Gambie approuvent les traitements cruels et inhumains infligés aux femmes gambiennes.

Si ce projet de loi était adopté, cette décision constituerait une violation grave des engagements juridiques et des obligations politiques auxquels a souscrit la Gambie au sein des communautés internationale et régionale. Ce serait également un retour en arrière sur les progrès de notre continent en matière de droits des peuples. L'adoption risquerait de ternir le bilan de la Gambie en matière de droits de l'homme en tant que pays soucieux du respect des principes de la dignité humaine inscrits dans la Charte africaine.

Nous implorons les autorités compétentes de tenir compte des obligations de la Gambie en tant qu'État partie à plusieurs traités relatifs aux droits de l'homme, notamment la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention contre la torture. L'adoption du projet de loi proposé serait une violation manifeste des dispositions de ces instruments contraignants.

En outre, ce projet de loi est contraire aux valeurs universelles, notamment les droits à l'égalité, à la dignité humaine et à la protection contre les traitements cruels et inhumains, consacrés par plusieurs instruments du droit coutumier international et africain, comme la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et la Convention internationale sur les droits civils et politiques (PIDCP).

La Gambie est aussi membre de plusieurs communautés d'États, dont la CEDEAO, l'Union africaine (UA) et les Nations Unies (ONU). Ces communautés maintiennent une position unifiée sur une politique de tolérance zéro vis-à-vis des MGF. Au niveau régional, la CEDEAO, dans sa politique pour l'enfance 2019-2030 a condamné les MGF et a chargé ses États membres de mettre en œuvre la position africaine commune de tolérance zéro à ces pratiques, énoncée dans divers instruments continentaux, notamment les résolutions 383(XVII) et 737(XXXII) de l'Assemblée de l'UA, l'Agenda africain

2063 et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. De même, au niveau international, la résolution 71/168 de l'Assemblée générale des Nations Unies s'appuie sur un réseau international d'instruments antérieurs pour condamner fermement les MGF et exhorter les États à prendre des mesures préventives plus énergiques et intensifier les efforts visant l'éradication complète des MGF.

En exposant ce qui précède, nous espérons que les autorités compétentes feront un effort délibéré pour reconnaître le risque inhérent à l'abrogation de cette loi. Un tel retour en arrière n'a pas seulement un impact sur les MGF et les droits des femmes, mais crée aussi un dangereux précédent pouvant entraîner l'abrogation de plusieurs autres protections en faveur des groupes vulnérables, en Gambie en particulier et dans la région en général. Ces lois sont nécessaires pour protéger les droits et le bien-être des femmes et des filles dans le pays et un retour en arrière signifierait un revers pour la lutte contre la violence envers les femmes et enverrait des signaux dangereux indiquant que la pratique des mutilations génitales féminines est acceptable. Ce genre de rhétorique a pour effet d'augmenter la fréquence de cette pratique néfaste, ce qui aura pour conséquence de mettre davantage en danger la vie et la santé des femmes et des filles du fait de cette violation flagrante de leurs droits à la santé, à la sécurité et à l'intégrité corporelle.

Nous appelons donc le gouvernement gambien à maintenir fermement son engagement envers la politique de tolérance zéro à l'égard des MGF, de l'égalité des sexes et des droits des femmes, en maintenant et en appliquant les dispositions qui érigent cette pratique en infraction pénale dans le pays.

Signé ce 31 jour de Mai 2024.

Signataires



Strategic Initiative
for Women in the
Horn of Africa



Changing You, Transforming All!

